



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 décembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Document relatif au projet de programme régional
pour l'Afrique (2018-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	8
III. Administration du programme et gestion des risques	12
IV. Suivi et évaluation	13
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le programme régional pour l'Afrique (2018-2021)	15



I. Considérations générales

1. Le programme régional pour l'Afrique a contribué au développement de l'Afrique en s'attaquant aux problèmes du continent et a donné plus d'ampleur aux possibilités offertes au regard des priorités et aspirations formulées par l'Union africaine et d'autres entités régionales. Le programme régional pour l'Afrique (2018-2021) intervient à un moment crucial de la trajectoire de développement du continent. Au cours des 15 dernières années, les pays africains ont réalisé des progrès importants sur les plans économique, social et de la gouvernance, donnant ainsi foi au discours sur « l'essor de l'Afrique ». Au cours de cette période, le continent a affiché une hausse du produit intérieur brut (PIB) réel de 5 %, a connu une stabilité macroéconomique croissante, une expansion continue du secteur privé, des progrès dans le secteur des technologies de la communication et des avancées vers une démocratie multipartite.

2. Au cours de la période précédente, sur les 10 pays du monde ayant réalisé les meilleurs résultats économiques, sept étaient africains. Cette performance tient peut-être en partie à la présence d'élites éclairées, à la mise en place de politiques macroéconomiques et sectorielles saines, à des investissements accrus dans l'infrastructure physique (adossés à de meilleures réglementations) et à un développement institutionnel réel. Contrairement à des craintes largement partagées, le continent a évolué sans dommages, n'a pas été contaminé par le « Printemps arabe » et n'a pas non plus subi les retombées de la crise financière mondiale de 2008 et de la chute des prix des produits de base. Sur le plan de la gouvernance, la région a vécu des transitions démocratiques encourageantes qui ont porté au pouvoir des gouvernements responsables attentifs aux besoins des populations.

3. Or, ces acquis en matière de développement sont menacés par l'affaiblissement de la croissance économique, par la persistance de niveaux élevés de pauvreté, d'inégalité et de chômage et par l'inaccomplissement des transitions démocratiques. Ces problèmes sont exacerbés par la résurgence des conflits violents, dont l'extrémisme et les effets néfastes des changements climatiques. Pour le continent dans son ensemble, le taux moyen de croissance a considérablement baissé, passant de 5 % en 2014 à 3,4 % en 2015 et à 1,5 % en 2016. Pour 2017, une légère reprise est attendue, avec un taux de croissance moyen de 2,6 %.

4. Le fléchissement de la croissance du continent est essentiellement dû à la lenteur de la reprise mondiale, à la baisse considérable des prix des produits de base et à d'autres chocs exogènes tels que les flambées de maladies épidémiques (Ébola et fièvre jaune), les changements climatiques et les conflits violents. Le continent est également vulnérable à l'évolution erratique des prix des produits de base, qui fait ressortir l'absence de transformation structurelle et de résilience des économies africaines, malgré la solidité d'un début de croissance économique.

Analyse de la situation dans la région

5. Pour promouvoir le développement en Afrique, il faut redoubler d'efforts afin de produire les changements attendus et d'atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Afrique reste cependant confrontée, aux niveaux régional et sous-régional, à des problèmes à la fois multiples, pressants et interdépendants. Depuis 2011, on note une recrudescence des conflits armés et de la violence¹ dans le monde. S'agissant du nombre de morts causés

¹ En 2014, le Uppsala Conflict Data Programme a recensé 40 conflits dans le monde, soit le nombre le plus élevé depuis 1999, tandis que le nombre des morts dus à ces conflits a atteint un chiffre record en 25 ans. Voir Peace Research Institute Oslo (2016), *Trends in Armed Conflict, 1946-2014*.

par la violence politique, l'année 2014 a été une des plus meurtrières en Afrique. L'extrémisme violent a atteint des niveaux inconnus jusque-là : entre 2011 et 2016, il a causé la mort de 33 300 personnes. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le continent a enregistré en 2016² une hausse des déplacements forcés de 16 %, avec plus de 700 000 nouveaux réfugiés originaires du Soudan du Sud à lui seul, tandis que la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Burundi, l'Érythrée et le Nigéria affichaient des niveaux accrus de déplacements forcés, souvent à cause des conflits et de la violence.

6. Malgré la nature protéiforme des conflits armés dans l'Afrique d'aujourd'hui, la faiblesse de la gouvernance et les mesures prioritaires prises, qui ont favorisé l'exclusion politique et socioéconomique, sont autant d'autres causes qui ont contribué à l'émergence de cette situation de non-paix³, celle-ci devant être comprise comme une crise des relations entre l'État et la société et un affaiblissement du contrat social. L'échec renouvelé de la lutte contre les causes profondes de ces situations, aggravé par l'émergence de nouveaux facteurs et problèmes, menace de réduire à néant les progrès accomplis par les pays africains sur la voie du développement.

7. La pauvreté extrême persiste en Afrique. Selon le rapport publié en 2016 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain en Afrique subsaharienne, il faut que le continent se développe deux fois plus vite pour éliminer la pauvreté extrême d'ici à 2030. Malgré la croissance économique impressionnante réalisée jusqu'en 2015, le nombre absolu de pauvres a encore augmenté, passant de 377 millions en 1999 à 414 millions en 2010⁴, ce qui montre à quel point la persistance des inégalités réduit l'allure du développement humain.

8. L'inégalité entre les sexes sur le marché du travail coûte à l'Afrique 95 milliards de dollars chaque année⁵. Seulement 10 à 20 % des femmes sont propriétaires de leurs terres. Les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes de 24 %. Le nombre de jeunes en Afrique devrait doubler d'ici à 2050, bien que le continent constitue pour eux un environnement inhospitalier sur les plans politique, économique et culturel. L'Afrique affiche dans le monde le taux le plus élevé de jeunes employés et pauvres – 70 % en 2016 –, soit 64,4 millions de jeunes employés vivant dans une pauvreté extrême ou modérée (c'est-à-dire avec un revenu inférieur à 3,10 dollars par jour)⁶. La manière dont l'Afrique s'attaquera à l'explosion démographique des jeunes pourrait constituer un facteur déterminant du futur du continent au cours des dizaines d'années à venir : ce sera soit la prospérité, soit l'instabilité.

9. En outre, les pays africains devront, pour faire face aux niveaux élevés de pauvreté, de chômage et de sous-emploi des jeunes, réaliser une transformation structurelle authentique et inclusive.

10. Les groupes les plus vulnérables devraient être plus durement touchés par les conséquences des changements climatiques. Si les effets de ces changements sont ressentis dans toute la planète, l'Afrique, plus que toute autre région, en subira les

² UNHCR, Global Trends in Forced Displacement in 2015.

³ Ibhawoh, Bonny. *Peacebuilding and conflict resolution: essential ingredients for sustainable development in Africa*, troisième Conférence internationale sur les questions de développement en Afrique, mai 2016. Tandon, Yash. « Root causes of peacelessness and approaches to peace in Africa ».

⁴ Zedillo, Ernesto et Oliver Cattaneo. *Overview in Africa at a fork in the road, taking off or disappointment once again?* Yale Center for the Study of Globalization, 2015.

⁵ Rapport du PNUD sur le développement humain en Afrique, 2016.

⁶ Organisation internationale du travail (OIT), communiqué de presse : « Youth unemployment challenge worsening in Africa », août 2016. Voir : http://www.ilo.org/addisababa/media-centre/pr/WCMS_514566/lang--en/index.htm.

conséquences les plus graves compte tenu de sa grande dépendance à l'égard de l'agriculture, de l'élevage et du travail de la terre, qui expose des millions de personnes aux variations imprévisibles du climat. Selon certaines prévisions, la température devrait augmenter de 1,5°C environ d'ici à 2040, ce qui rongera chaque année le PIB du continent de 1,7 %. D'ici à 2030, les mesures que l'Afrique devra prendre pour s'adapter aux changements climatiques lui coûteront entre 10 et 30 milliards de dollars par an⁷. Le manque d'accès facile et peu coûteux à des sources d'énergie durable est un autre problème qui se posera lors de la réalisation des objectifs de développement durable et touchera les populations les plus marginalisées du continent. L'accès à l'énergie est un facteur déterminant de la vie économique et sociale. Si l'accès à l'électricité ne s'améliore pas en Afrique, l'aspiration à la prospérité demeurera un vœu pieux.

11. L'Union africaine a créé un cadre institutionnel de promotion de ces objectifs : les communautés économiques régionales (CER), qui constituent des entités importantes pour l'intégration de ces objectifs au niveau continental. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le Groupe des Sages, le Fonds pour la paix de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et les institutions nationales des droits de l'homme ont aussi un rôle important à jouer. Ces institutions doivent cependant trouver des solutions à trois problèmes principaux : le manque de capacités (dont, notamment, des insuffisances sur les plans opérationnel, technique et financier), l'insuffisance des capacités d'harmonisation des dynamiques entre les niveaux national et international (qui donnent lieu à des doubles emplois et à la fragmentation des actions) et la faible capacité de synchronisation horizontale des actions entre l'Union africaine, les CER et les institutions des droits de l'homme et autres institutions, ce qui, là encore, conduit à des doubles emplois, des disparités et une utilisation peu optimale de ressources déjà maigres.

Concevoir le nouveau programme régional

12. Dans une étude menée en 2017⁸, le PNUD a évalué les avantages de la mise en place d'un mécanisme continental de coordination qui établirait un lien entre les mécanismes régionaux, sous-régionaux et nationaux de planification du développement et permettrait de gagner en efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats. Le présent programme est conçu sur la base d'idées, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des initiatives menées sur les plans international et régional. Ainsi, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement recommande de veiller à ce que le système de développement des Nations Unies puisse « accroître la coordination et la cohérence pour ouvrir la voie à une conception, une planification et une exécution intégrées des opérations, de façon à obtenir des résultats collectifs »⁹.

13. Au cours de ces dernières années, les débordements des situations conflictuelles dans la région, ajoutés aux effets de la mondialisation à l'échelle régionale et continentale, à l'extrémisme violent, aux migrations, à la propagation de maladies infectieuses (comme Ebola), aux changements climatiques, à l'exploitation des ressources naturelles, au trafic de drogues et à la traite des personnes, ont montré que

⁷ Ruhweza, Alice. « Africa and Climate Finance – The state of the debate and our perspectives », Programme des Nations Unies pour le développement, 2015.

⁸ « A continental coordination mechanism for development effectiveness », PNUD, 2017.

⁹ Rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : recommandations, Service des politiques de coopération en matière de développement, Département des affaires économiques et sociales, août 2016.

les approches cloisonnées ou centrées autour des États n'étaient pas suffisantes en elles-mêmes. Le présent programme est enraciné dans une vision et une approche régionalisées et des interventions bien pensées et conçues afin de porter le développement de l'Afrique dans les divers secteurs à un niveau stratégique et de l'inscrire pleinement dans les « principes de régionalité »¹⁰. Ce qui compte le plus est que le programme soit tiré par la demande régionale et réponde à des demandes particulières d'appui présentées lors de consultations approfondies avec les organes régionaux et sous-régionaux afin de formuler et de mettre en œuvre des initiatives plurinationales, sous-régionales ou continentales. Cette forme de régionalisme est censée donner plus de dynamisme et de force à l'Afrique sur le plan international.

14. Les idées, les bonnes pratiques et les enseignements ont dans une large mesure contribué à la conception du présent programme régional, qui s'appuie sur les évaluations en cours, l'examen à mi-parcours et, plus récemment, l'Évaluation indépendante du Plan stratégique, du programme mondial et des programmes régionaux (2014-2017). Dans l'examen indépendant à mi-parcours du programme régional pour la période 2014-2017, il a été souligné que celui-ci était parfaitement cohérent avec le contexte régional et les besoins institutionnels et bien adapté à l'Agenda 2063, aux objectifs du Millénaire pour le développement, aux priorités des objectifs de développement durable et au Plan stratégique du PNUD. Le rapport a conclu que malgré l'insuffisance des ressources de base, des résultats concrets ont été enregistrés dans plusieurs domaines dont la consécration de la primauté du MAEP en matière de gouvernance de l'Afrique, le renforcement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'appui aux mécanismes fiscaux et budgétaires régionaux, le renforcement des capacités de prévisions climatiques et de préparation dans la Corne de l'Afrique et la consolidation de la position africaine sur les objectifs de développement durable et la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21).

15. En outre, le programme régional a apporté des idées phares et des innovations dans les domaines de la prévention de la propagation de l'extrémisme violent, avec l'élaboration d'un rapport qui a fait date sur l'extrémisme en Afrique et une collaboration plus étroite avec les organismes des Nations Unies en leur qualité de coexécutants, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) dans la Corne de l'Afrique en matière de résilience, l'Organisation internationale du travail (OIT), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour la protection sociale.

16. L'évaluation du Plan stratégique du PNUD et des programmes mondial et régionaux (2014-2017) a fait ressortir le « partenariat robuste » établi avec l'Union africaine et la CEA et souligné que le Bureau régional pour l'Afrique joue véritablement un rôle régional axé sur le renforcement des capacités des institutions intergouvernementales régionales, l'établissement de cadres normatifs régionaux et la gestion des connaissances. L'évaluation a cependant montré qu'il fallait redoubler d'efforts pour réduire au minimum voire éliminer les insuffisances en matière de

¹⁰ Il s'agit de : a) promouvoir les biens et services publics régionaux à partir d'une coopération et d'une intégration régionale renforcées ; b) gérer les externalités transfrontières (défis à relever et opportunités à saisir) et leurs retombées – commerce, environnement et prévention des conflits – qu'il faut aborder dans un cadre de collaboration entre les pays ; c) promouvoir la sensibilisation, le dialogue et l'action sur les questions de développement délicates ou émergentes qui profitent grandement des expériences et perspectives plurinationales et régionales ; d) promouvoir l'expérimentation et l'innovation afin de surmonter les obstacles institutionnels, financiers et informationnels, ce qui peut être difficile à réaliser par un pays à lui seul et susciter et partager des connaissances, expériences et compétences techniques en matière de développement, par exemple à la faveur d'actions de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

coordination des initiatives régionales. Le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations ont conduit en 2017 une évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD entre 2010 et 2015, dans laquelle ils ont conclu que la gestion axée sur les résultats est trop souvent vue comme un outil de vérification de conformité plutôt qu'un instrument permettant d'apprendre et d'améliorer les résultats et l'efficacité institutionnelle. Ces conclusions ont été prises en compte lors de la conception du présent programme et seront mises en œuvre lors des phases d'exécution.

17. Les enseignements les plus importants tirés du programme régional pour la période 2014-2017 ont servi de base à l'élaboration du présent programme régional. Il s'agit notamment de la nécessité bien établie de veiller à ce que le programme régional apporte un « appui ciblé aux capacités institutionnelles » des organisations régionales et sous-régionales afin de leur permettre d'exécuter leurs missions et d'accélérer l'intégration régionale et sous-régionale. L'Union africaine et les CER ont un rôle à jouer dans le développement (par exemple, en matière de commerce, de migrations, de prévention des conflits et d'intégration économique). Ainsi, les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) disposent d'une union douanière commune tandis que ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont particulièrement mis l'accent sur la préservation des normes démocratiques, comme ils l'ont démontré par leur intervention en Gambie. En tant que partenaire de choix de nombreuses organisations régionales et sous-régionales, le PNUD a été invité à apporter un appui sur mesure en matière de renforcement des capacités.

18. L'hétérogénéité entre les sous-régions d'Afrique n'a pas été suffisamment prise en compte lors de la conception du précédent programme. L'action de développement suppose une approche différenciée selon les sous-régions. C'est ainsi que dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les enjeux de développement sont ceux d'une sous-région où les pays à revenu intermédiaire prédominent, tandis que les pays de la Corne de l'Afrique ont surtout besoin de moyens pour faire face aux conflits et aux changements climatiques. L'Afrique centrale est quant à elle à la traîne des autres sous-régions sur les plans de la gouvernance démocratique et de l'intégration régionale.

19. Il est nécessaire de mettre l'accent sur certains domaines d'intervention et de se limiter à ceux-ci. Le nouveau programme a adopté avec les partenaires de développement une approche de création conjointe garantissant l'adhésion rapide de tous ainsi qu'un allègement rapide du portefeuille global lors du cycle suivant en mettant l'accent sur deux résultats au lieu de cinq, comme dans le dernier programme.

20. La première préoccupation est d'établir des liens entre les processus national et régional. On sait que nombre de problèmes que rencontrent les pays africains sont de nature régionale et peuvent bénéficier d'approches et de solutions régionales. L'intégration régionale doit être abordée comme un processus allant du bas vers le haut, dans lequel les valeurs normatives sont actualisées au niveau local et/ou au niveau national. La présence du PNUD et les relations de confiance qu'il entretient avec les gouvernements africains garantissent que ce programme régional portera uniquement sur le développement régional et insufflera une plus grande dynamique aux programmes et partenariats nationaux. Le nouveau programme régional devrait jouer un rôle important en veillant à ce que les stratégies nationales des Nations Unies et du PNUD s'inscrivent dans une perspective régionale.

21. Compte tenu de la superficie du continent, l'absence d'un processus de consultation approfondi a été considérée comme une lacune du précédent programme. Il a donc été recommandé de commencer à concevoir les programmes régionaux 18

mois au moins avant leur soumission de manière à donner aux diverses parties prenantes l'occasion de contribuer au processus.

22. Dans cet esprit, le PNUD s'est engagé avec les acteurs concernés dans un processus de consultation élargi sur le prochain programme régional et les domaines nécessitant des interventions plurinationales, sous-régionales ou continentales. La stratégie a consisté à recueillir les contributions des acteurs externes sur les priorités régionales et sous-régionales au cours des quatre prochaines années et à envisager des domaines de collaboration. Plusieurs procédures ont été mises en œuvre dont des réunions bilatérales, des groupes de réflexion et des conférences avec l'Union africaine et des organismes tels que le MAEP et le NEPAD, les CER, des partenaires bilatéraux, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'OIT, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la CEA, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et des organisations de la société civile. Les vues et contributions de ces organismes ont été intégrées dans tous les aspects du programme.

23. Le présent programme régional est en cohérence avec le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 car il contribue à établir des liens entre la Plateforme globale de conseil en développement et de services d'application et les plateformes nationales d'appui.

Des opportunités pour le PNUD

24. Le rapport Kagame sur « L'impératif de renforcer notre union » a souligné que l'Afrique est mal préparée à répondre aux défis contemporains tels que la mondialisation, les changements climatiques, l'extrémisme violent, les pandémies et les migrations de masse, qui sont des questions à traiter obligatoirement dans un cadre d'intégration régionale.

25. Le rapport recommande à l'Union africaine d'engager un ensemble de réformes ambitieuses et nécessaires. L'accent mis sur l'accélération de l'intégration régionale dans le discours africain et les processus régionaux donne au présent programme régional une grande place pour favoriser le changement. L'intervention récente de la CEDEAO pour désamorcer la crise en Gambie, le rôle qu'a joué l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au Soudan du Sud et en Somalie, la part prise par la SADC dans l'industrialisation de l'Afrique australe, la consolidation d'une union douanière commune en Afrique de l'Est, la signature en 2017 d'un cadre de partenariat conjoint ONU-Union africaine et la proposition de réforme de l'Union africaine soulignée dans le rapport Kagame sont autant d'éléments qui appellent collectivement l'attention sur l'impératif stratégique et l'occasion unique d'apporter des changements significatifs. Le présent programme régional constitue une plateforme d'appui à la mise en place de réformes et de changements à l'échelle régionale. Il a été conçu pour aider les institutions africaines à tirer le meilleur parti de cette occasion historique de promouvoir le changement de façon concertée.

26. Le programme régional fait fond sur les avantages comparatifs du PNUD, dont des partenariats basés sur la confiance, des capacités techniques et l'existence de trois centres régionaux (Addis-Abeba, Nairobi et Dakar), et s'appuie sur l'apport d'experts techniques détachés auprès des CER et de l'Union africaine. En outre, ce programme s'appuiera sur des partenariats solides avec des organismes des Nations Unies tels que l'OIT et l'UNICEF en matière de protection sociale, l'OIM et le HCR pour les migrations, la CEA pour les objectifs de développement durable et les industries extractives et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

s'agissant du développement transfrontières dans la Corne de l'Afrique. En 2017, une réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) a été l'occasion de prendre des décisions pour réduire les doubles emplois et limiter les chevauchements d'activités, encourager la mise en commun des ressources et collaborer plus étroitement.

II. Priorités du programme et partenariats

27. Le programme régional pour l'Afrique contribue directement au Plan stratégique du PNUD en mettant l'accent sur deux domaines d'intervention : i) accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable (Réalisation 2) et ii) renforcer la résilience aux crises et aux chocs (Réalisation 3). Le programme régional contribue directement à quatre « solutions types » du plan : promouvoir des formes de gouvernance efficaces, responsables et inclusives ; renforcer la prévention et le relèvement pour des sociétés résilientes ; réduire le déficit énergétique et renforcer l'égalité des sexes. Ces actions contribuent indirectement à mettre les personnes à l'abri de la pauvreté et à promouvoir des solutions écologiquement rationnelles pour préserver la planète.

28. Le programme régional répond à trois défis interdépendants en matière de développement, qui font obstacle à la réalisation de la vision articulée dans l'Agenda 2063 et dans le Programme 2030. Les « processus » choisis reposent sur une analyse régionale d'ensemble, une théorie solide du changement, la conformité au Plan stratégique du PNUD, les avantages comparatifs du PNUD, ainsi que les priorités énoncées dans les objectifs de développement durable, les recommandations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement et d'autres accords et processus internationaux tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Nouveau Programme pour les villes. Il est nécessaire d'appuyer et de renforcer les mécanismes de coordination régionale afin d'éviter les doubles emplois et d'établir des partenariats solides avec les institutions africaines, les acteurs de la société civile et les partenaires bilatéraux. Dans le cadre de l'approche basée sur la demande, qui est au centre du présent programme, les priorités ont été établies à la faveur de consultations avec l'Union africaine, des organisations de la société civile et des partenaires bilatéraux, et élaborées de façon cohérente au sein des Nations Unies. Les décisions ont été assises sur l'impératif de consolidation des acquis du précédent programme régional dans le domaine du renforcement des capacités des institutions régionales et de l'amélioration des possibilités de financement.

29. Le programme proposé obéit à sept principes reposant sur les avantages comparatifs du PNUD, qui ont été choisis pour refléter l'expérience, les capacités techniques et les priorités de l'organisation. Le premier principe est de « **Ne laisser personne de côté** ». Cet impératif tient à la centralité de la transformation des conditions des personnes pauvres et marginalisées, qui est au cœur du mandat du PNUD. L'égalité des sexes et la satisfaction des besoins des femmes et des filles seront des objectifs prioritaires dans toutes les initiatives car le continent ne peut prétendre à l'intégration, la prospérité et la paix tant que les femmes ne sont pas autonomisées ou qu'elles n'ont pas la possibilité de tirer parti de leur potentiel. De même, les besoins particuliers des jeunes seront pris en compte dans tous les domaines d'intervention prioritaires. Les jeunes étant de plus en plus nombreux, il faut absolument renforcer leur intégration économique et politique, réaliser leurs droits et leur donner plus de dignité. Ce faisant, on préservera la paix et la sécurité.

Les personnes handicapées, qui constituent le groupe de personnes qui souffre le plus d'exclusion en Afrique, bénéficieront également d'actions prioritaires.

30. **L'appui aux programmes et institutions africains** est le deuxième principe du programme régional. Comme cela a été indiqué dans l'Agenda 2063, le rapport Kagame et le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est essentiel, pour assurer l'autonomie du continent et promouvoir son développement, d'aider l'Union africaine à réaliser les aspirations du continent africain tout en facilitant la mobilisation de ressources internes. Il est tout aussi important d'aider l'Union africaine à intégrer les dispositions de ses traités et ses engagements dans les législations nationales et à développer l'action d'harmonisation avec les CER. Ces objectifs seront atteints par le renforcement des capacités, l'appui technique, le détachement de personnels dans les institutions et la fourniture de conseils dans tous les domaines d'intervention prioritaires.

31. Le troisième principe est la mise en place d'un **modèle hybride continental et sous-régional**. S'il faut continuer à agir en faveur de l'intégration au niveau continental, il importe également de garder à l'esprit que l'Afrique est composée de sous-régions diverses, chacune avec ses besoins et priorités propres. Le programme régional sera structuré de manière hybride selon trois grands axes : mener des actions à l'échelle du continent pour renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine, sa vision et des normes partagées ; adapter les éléments aux réalités, besoins et priorités des sous-régions et intégrer des questions transversales à l'action conduite au niveau continental, notamment la prévention de l'extrémisme violent, les migrations, l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Le quatrième principe du programme régional est **l'établissement de liens horizontaux et verticaux pour promouvoir l'efficacité de l'aide**. Conformément aux recommandations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement de 2016, ce quatrième principe a été retenu pour donner plus de cohérence et renforcer la coordination à quatre niveaux. Le premier concerne l'action entre les niveaux régional et international et porte sur l'aide au renforcement de la capacité de l'Afrique de participer aux processus internationaux, qu'il s'agisse de négociations commerciales, d'engagements relatifs à l'environnement ou d'objectifs de développement durable. Entre les niveaux national et régional, il s'agit de veiller à ce que les Nations Unies et les partenaires internationaux inscrivent leur action dans une même perspective régionale et dans des cadres et des politiques régionaux (notamment l'appui aux approches régionales établies dans les sous-régions du Sahel et des Grands Lacs). Le troisième niveau, entre les acteurs nationaux et régionaux, implique d'aider les États Membres à ratifier, à incorporer dans leur législation nationale et à mettre en œuvre les engagements pris aux niveaux régional et international. Le quatrième niveau porte sur l'harmonisation horizontale aux niveaux national, régional et international de façon à ce que les acteurs et institutions concernés puissent agir de façon harmonieuse et cohérente.

33. **La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire**. Le PNUD continuera d'apporter son appui aux pays et aux institutions régionales dans leur action de développement grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, mais aussi par des modalités réfléchies d'appui à cette forme de coopération pour le développement. Les interventions du PNUD s'appuieront sur une vision « sudiste » pour répondre aux demandes d'assistance et seront intégrées dans le programme régional en tant que modalité de renforcement des capacités, de la recherche, du plaidoyer et de l'échange de connaissances.

34. **Le programme global directif de recherche et de plaidoyer**. Le sixième principe du programme régional porte sur la promotion de produits de la recherche

concrets à travers une large diffusion, des actions à très forte visibilité et des manifestations stratégiques visant à mieux éclairer les politiques et les programmes.

35. Le dernier principe concerne la **généralisation des initiatives de développement nationales locales porteuses d'innovations et de changements**. Ce type d'intervention permet au PNUD de bénéficier de l'apport de ses bureaux de pays pour piloter des initiatives et les généraliser à l'échelle sous-régionale ou régionale une fois qu'elles auront été testées avec succès.

Priorité 1 : l'Union africaine et les CER s'acquittent de leur mandat, notamment en ce qui concerne les questions transversales liées au renforcement de la résilience (contribution à la Réalisation 2)

36. En tant qu'institution la mieux outillée dans le domaine du développement des capacités, le PNUD aura pour stratégie de porter l'essentiel de ses efforts sur la Commission de l'Union africaine et certaines CER choisies, dont la SADC, l'IGAD, la CEDEAO et la Commission du bassin du lac Tchad, afin de renforcer leurs capacités institutionnelles et leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions, notamment la mise en application des engagements pris au titre de l'Agenda 2063 et du programme 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Plan d'action d'Addis-Abeba et des recommandations énoncées dans le rapport Kagame. Cette intervention fait fond sur l'expérience du PNUD en matière de développement des capacités, les effets du précédent programme régional et des partenariats établis de longue date.

37. Le PNUD aidera la Commission de l'Union africaine à renforcer ses capacités de suivi de la ratification des traités de l'Union africaine et de leur incorporation dans les législations nationales, à améliorer ses capacités d'examen prospectif, à renforcer le cadre juridique relatif à la lutte contre le terrorisme et à mettre en œuvre sa Vision africaine des mines. Il est également prévu d'aider l'IGAD à renforcer ses systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse et d'inondations et de créer et mettre en œuvre un cadre régional relatif au binôme aide au développement-assistance humanitaire dans la Corne de l'Afrique.

Priorité 2 : la croissance régionale est à la fois inclusive, porteuse de changements et durable, et permet également de réduire les inégalités et d'apporter des transformations structurelles (contribution à la Réalisation 2)

38. L'objectif de développement durable n° 10 prône la réduction des inégalités d'ici à 2030 en visant à accroître les revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme supérieur au taux de croissance nationale des revenus du reste de la population. Pour tenir les engagements énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030, l'Afrique doit suivre une trajectoire de croissance basée sur le développement des chaînes de valeurs, des mécanismes de protection sociale bénéficiant aux groupes les plus vulnérables et une plus grande résilience face aux facteurs de vulnérabilité tels que les chocs dus aux changements climatiques. Conformément au Plan stratégique du PNUD, le programme régional visera à promouvoir une croissance inclusive qui tienne compte des risques et réponde aux défis les plus pressants.

39. Les domaines d'intervention concernent la conception, la mise en œuvre, le suivi et la coordination d'actions de protection sociale en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, les CER, l'OIT, l'UNICEF et la CEA ; le soutien à la mise en application de la Vision africaine des mines ; l'appui à la mise en œuvre des engagements liés à l'Accord de Paris ; la promotion de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique (AAI) ; l'appui technique au Groupe des négociateurs

africains ; l'amélioration des possibilités offertes aux jeunes par l'élargissement de l'initiative YouthConnekt Africa et du Corps des volontaires africains ; l'accélération des actions de promotion de l'égalité des sexes ; le lancement de la Facilité d'atténuation des risques liés à l'investissement dans l'énergie durable (A-SEDF) ; l'appui aux chaînes de valeurs régionales et la promotion du développement du secteur privé et, enfin, la promotion d'une plus grande intégration des personnes handicapées dans la planification du développement.

Domaine prioritaire 3 : les institutions régionales préservent la paix et consolident la résilience aux crises et aux chocs (contribution à la Réalisation 3)

40. Comme suite au rapport élaboré en avril 2015 par le Groupe consultatif d'experts du Secrétaire général chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, l'Assemblée générale a adopté des résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix, qui reconnaissent la nature politique des actions de prévention des conflits.

41. Cette intervention portera surtout sur la gouvernance transformationnelle, notamment l'appui au MAEP pour lui permettre d'exécuter son mandat, l'approfondissement des initiatives de prévention de l'extrémisme violent et le renforcement des capacités d'intervention rapide en cas de situation et de risque de conflit armé émergent en Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, l'OIM, le HCR et la CEA.

Partenariats

42. Les partenariats sont un élément central du programme régional. Le programme a créé un forum spécial des partenaires et un groupe consultatif chargé d'orienter et de suivre son exécution. Le programme régional s'appuiera sur les partenariats établis avec les institutions de l'Union africaine (Commission de l'Union africaine, MAEP, NEPAD et CER), les organismes des Nations Unies (en contribuant, si possible, au chapitre commun), les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations philanthropiques et les groupes de réflexion sur les politiques. Conformément aux principes de la Coopération Sud-Sud et de la « Nouvelle méthode de travail », le programme de travail alimentera et renforcera l'autonomie collective de tous les partenaires de développement en Afrique à travers l'échange de données d'expérience au niveau continental et entre les régions, le partage et l'utilisation de connaissances techniques et la mise en place de capacités complémentaires à la faveur de partenariats Sud-Sud.

43. À cette fin, le programme facilitera les partenariats Sud-Sud là où les demandes de solutions de développement pourront être satisfaites par des offres de solutions dans les trois domaines prioritaires, facilitant ainsi l'émergence de partenaires africains dans l'architecture mondiale de la coopération pour le développement. Le programme offrira des services de renforcement des capacités aux institutions régionales et aux autres partenaires régionaux, y compris les acteurs étatiques et non-étatiques (organisations de la société civile, secteur privé, organisations philanthropiques et groupes de réflexion) qui seront ainsi érigés en partenaires de développement Sud-Sud.

44. Le programme régional favorisera l'efficacité des activités de développement conformément au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et aux indicateurs liés à l'objectif 17. Il facilitera à cet effet la mise en place d'un mécanisme de coordination au niveau régional avec l'ensemble des acteurs du développement, y compris le système des Nations Unies et les partenaires africains de développement, afin de promouvoir l'efficacité et l'efficience du développement en Afrique.

III. Administration du programme et gestion des risques

45. Le présent programme régional s'inscrit dans un cadre de transparence et de procédures fonctionnelles prévu pour faciliter sa cohérence avec le Plan stratégique du PNUD, rationaliser les procédures, clarifier les rôles et responsabilités, renforcer l'efficacité et bien exploiter les partenariats et les systèmes de gestion des connaissances. La gestion des risques est un élément crucial du cadre de transparence car elle permet de veiller à ce que le PNUD soit pleinement au fait de ses propres hypothèses et des risques encourus et que les mécanismes adéquats facilitent la bonne exécution de ses programmes et protègent les bénéficiaires contre les risques éventuels.

46. Le programme régional souligne les contributions du PNUD aux résultats sur les plans régional et mondial et constitue le principal moyen d'informer le Conseil d'administration du degré de correspondance entre les résultats et les objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme. Les responsabilités des dirigeants à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'au siège concernant les programmes exécutés à l'échelle régionale et mondiale sont énoncées dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et dans son cadre de référence du contrôle interne. Conformément à la décision [DP/2-013/32](#) du Conseil d'administration, tous les coûts directs liés à l'exécution des projets doivent être assumés par lesdits projets.

47. Le programme régional a élaboré un plan de contrôle et d'action détaillé concernant le programme et ses projets dans le but de veiller : a) à ce que les partenaires régionaux et bilatéraux participent et bénéficient d'actions mutuelles de contrôle ; b) à la rationalisation des procédures et à la clarification des rôles et responsabilités particuliers de chacun afin de gagner en efficacité et en transparence ; c) à l'atténuation des risques liés au cloisonnement et à la fragmentation dans la mise en œuvre des éléments du programme régional ; et d) à la mise en place de procédures claires pour établir des partenariats stratégiques et coordonner le développement des connaissances et le partage des systèmes.

48. Parmi les éléments constitutifs du cadre de contrôle et des procédures de gestion du programme régional, on citera notamment : i) **le plan de travail et le budget annuels**, qui permettent d'identifier les actions prioritaires et les ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation des objectifs des projets ; ii) **un mécanisme d'exécution accélérée** pour exécuter le programme dans sa totalité et dépenser toutes les ressources allouées dans les actions inscrites dans le plan de travail annuel et définir et instituer les mesures destinées à surmonter les problèmes pouvant entraver la réalisation des objectifs ; iii) **un système trimestriel d'information** dans lequel chaque chef de projet présente un rapport trimestriel d'activité, ce qui permet au Bureau régional de bien cerner les problèmes pouvant ralentir l'exécution du programme (voir ci-dessus) ; iv) **les partenariats stratégiques** établis au niveau du programme, dans lesquels sont clairement indiqués les résultats attendus et les indicateurs de succès. Les avantages et les risques associés à certains partenariats particuliers sont examinés par l'équipe de gestion et l'équipe de stratégie et d'analyse du Bureau régional ; v) **une stratégie de mobilisation des**

ressources et d'établissement de partenariats stratégiques visant à accroître les ressources financières et assurer une approche stratégique et cohérente de l'information, le Directeur du Centre de services régional pour l'Afrique et le Coordonnateur du programme régional étant chargés de son suivi ; vi) **le développement des produits de la connaissance et la gestion** des produits et des procédures en adéquation avec les Procédures d'assurance qualité pour les produits et publications à l'échelle internationale et régionale (le Coordonnateur de la gestion des connaissances, qui est chargé de préparer et de tenir à jour un calendrier des produits de la connaissance, travaille à ce titre en collaboration étroite avec le Conseiller en communication pour l'Afrique) et vii) **la conception inclusive et participative des projets**, qui s'appuie sur une méthodologie de création conjointe avec des parties prenantes internes et externes afin que les projets soient inclusifs, participatifs et transparents. Pour cela, il est possible de rechercher des opportunités de conception et d'exécution de projets conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies ou des acteurs régionaux ou sous-régionaux, ce qui a l'avantage d'établir des calendriers cohérents et une programmation complémentaire conformes à la « Nouvelle méthode de travail ».

Risques potentiels et gestion des risques

49. Le PNUD mettra en œuvre une approche globale et intégrée de la gestion des risques dans le cadre d'une procédure assurant à l'action de développement de meilleures chances de succès.

50. Au niveau politique, l'absence éventuelle de volonté politique risque de compromettre la capacité d'obtenir des résultats durables. Pour éviter ce risque, il faut investir des ressources importantes pour que tous les acteurs soient collectivement conscients des défis à relever, de leurs implications et de la manière de les surmonter. Les approches de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire joueront un rôle de premier plan pour atténuer ces risques. Le PNUD investira des ressources pour promouvoir une plus grande coordination avec les divers acteurs travaillant sur des questions similaires, ce qui est inhérent à la conception d'un programme régional qui favorise une plus grande coordination horizontale et verticale et atténue les doubles emplois.

51. Sur le plan opérationnel, le PNUD mettra en place suffisamment de partenariats et de ressources pour exécuter les projets dans les délais prévus, contribuant ainsi à tester et affiner les approches. Conscient du risque que les défis, qui s'inscrivent dans la durée, peuvent compromettre la mesure des résultats après l'exécution, le PNUD surmontera ce problème en élaborant des données de référence et des indicateurs assortis de délais qui soient à la fois spécifiques, mesurables, réalistes et pertinents (données dites SMART) et qui tiennent compte du caractère quadriennal du programme.

52. Sur le plan financier, le PNUD s'appuiera sur les principes et procédures de la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) pour transférer des fonds aux partenaires d'exécution publics ou non-publics. Les partenariats solides établis au cours du précédent programme régional, ainsi que la planification réaliste et les évaluations régulières des risques financiers (y compris dans leur relation avec d'autres risques et avec les stratégies d'atténuation de leurs effets), seront mis à profit pour mobiliser suffisamment de ressources ordinaires. Des évaluations particulières et globales des risques et des opportunités seront conduites au niveau du projet.

IV. Suivi et évaluation

53. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, il sera tenu compte des insuffisances recensées lors de la mise en œuvre du programme régional 2014-2017. Les progrès

accomplis seront mesurés régulièrement grâce à des produits, des indicateurs, des données de référence et des cibles, au titre du cadre intégré de résultats. Conformément à la Politique de suivi du PNUD, des rapports d'activité trimestriel, annuel, à mi-parcours et final seront établis pour apporter les correctifs nécessaires et veiller à la pertinence et la souplesse de l'exécution. Cet instrument de gestion est destiné à garantir une exécution efficace et efficiente du programme.

54. Le recours à la coopération Sud-Sud sera suivi tout au long de l'exécution du programme. De même, le marqueur de l'égalité hommes-femmes du PNUD servira à suivre les dépenses et à améliorer la qualité des décisions prises afin de s'assurer qu'une part de 15 % du budget soit affectée à des interventions porteuses de résultats en matière d'égalité des sexes.

55. Pour que la collecte de données soit complète et efficace, des indicateurs précis seront adossés à des données chiffrées. L'utilisation efficace des ressources affectées à la collecte de données passera par le choix de certains indicateurs. Les indicateurs relatifs aux résultats proviennent du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique. Les données de référence relatives aux résultats et cibles seront mises à jour en conséquence pour correspondre à ce cadre.

56. Le PNUD utilisera, dans la mesure du possible, les systèmes et bases de données pertinents existant à l'échelon régional afin d'identifier et de suivre les indicateurs de résultats, les données de référence et les cibles. Là où des insuffisances seront constatées, on s'attachera à renforcer les systèmes de création de données supplémentaires. En outre, le PNUD utilisera, au besoin, des données ventilées par sexe. La collaboration avec des établissements universitaires régionaux et internationaux, des organismes de recherche, des groupes de réflexion et des partenaires de développement sera encouragée afin de promouvoir la collecte de données facilitant un suivi et une évaluation de qualité.

57. Le programme régional, les réalisations et les produits seront évalués conformément au Plan d'évaluation chiffré (annexe B). Une évaluation à mi-parcours sera conduite pour s'assurer que l'exécution est sur les bons rails et conforme aux objectifs fixés. Une évaluation finale permettra de mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et le succès d'ensemble.

58. Cinq pour cent des ressources allouées seront affectées au suivi et à l'évaluation du programme régional. Des ressources seront réservées à la couverture des dépenses de communication, à des initiatives novatrices (dont des foires de la connaissance et de l'innovation) et à des projets pilotes répondant aux besoins régionaux émergents.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le programme régional pour l'Afrique (2018-2021)

Objectifs de développement durable correspondants : Objectifs 8 et 16

Réalisation 1 du programme régional : L'Union africaine et les CER s'acquittent de leur mandat, notamment en ce qui concerne les questions transversales liées au renforcement de la résilience

Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021) : Accélérer la transformation structurelle aux fins du développement durable (Réalisation 2 du Plan stratégique)

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur : Pourcentage des personnes qui ont été confrontées à un différend et ont eu accès à un mécanisme officiel ou non de règlement des différends, considéré comme abordable et équitable (données ventilées par sexe, dans la mesure du possible) Données de référence : À confirmer Cible : À confirmer	Fréquence de collecte : biennale Responsabilité : Équipe du programme régional Note : Les données de référence et les cibles seront mises à jour pour correspondre au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique	Produit 1.1 : Le Bureau juridique de la Commission de l'Union africaine renforce ses capacités techniques de suivi de la ratification des traités de l'Union africaine et de l'incorporation de leurs dispositions dans les législations nationales Indicateur 1.1.1 : Capacités disponibles au sein du Bureau juridique pour appuyer la ratification des traités Donnée de référence : 1 Cible : 4 Source des données : Personnel de la Commission de l'Union africaine et exécution du plan annuel (sur une échelle allant de 1 à 4) Fréquence : Annuelle	Bureau juridique de la Commission de l'Union africaine	Ressources ordinaires : 2 000 000 Autres ressources : 11 500 000
Indicateur : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer		Produit 1.2 : Le Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine renforce ses capacités opérationnelles d'identification des foyers de conflit et engage une planification approfondie des scénarios Indicateur 1.2.1 : Nombre de foyers de conflit identifiés par le Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine Donnée de référence : 0 Cible : 16	Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine	Ressources ordinaires : 5 000 000 Autres ressources : 10 000 000

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Source des données : Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine Fréquence : Annuelle		
		Produit 1.3 : Le Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine, la CEDEAO, l'IGAD et la Commission du bassin du lac Tchad renforcent leurs capacités techniques de coordination de la prévention de l'extrémisme violent à l'échelle continentale et sous-régionale.	Le Conseil de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine; la CEDEAO; l'IGAD, la Commission du bassin du lac Tchad	Ressources ordinaires : 1 000 000 Autres ressources : 15 000 000
		Indicateur 1.3.1 : Nombre de cadres d'action contre le terrorisme fondés sur le droit et soucieux d'égalité des sexes à l'échelle continentale et sous-régionale Donnée de référence : 1 Cible : 13 Source des données : Union africaine, CER Fréquence : Annuelle		
		Indicateur 1.3.2 : Nombre de pays mettant en œuvre des plans nationaux d'action pour la prévention de l'extrémisme violent Donnée de référence : 1 Cible : 13 Source des données : Union africaine, CER Fréquence : Annuelle		
		Produit 1.4 : La Commission du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine dispose des capacités techniques nécessaires pour mettre en œuvre la Vision africaine des mines.	Commission du commerce et de l'industrie, CER	Ressources ordinaires : 5 000 000 Autres ressources : 10 000 000
		Indicateur 1.4.1 : Pourcentage de pays membres disposant de politiques minières soucieuses d'égalité des sexes et intégrant les groupes ciblés, conformément à la Vision africaine des mines Donnée de référence : 16 % Cible : 75 % Source de données : Commission de l'Union africaine		

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Fréquence : Annuelle Produit 1.5.1 : Les CER et les États membres disposent des capacités techniques requises pour réaliser les objectifs de développement durable et mettre en œuvre l'Agenda 2063 et partagent des connaissances sur les enseignements tirés de l'exécution aux niveaux continental et mondial dans un souci d'égalité des sexes Indicateur 1.5.1 : Nombre de bureaux régionaux et partenaires utilisant des plateformes SSC (SSMART ¹¹ et Africa Solutions Platform ¹²) Donnée de référence : 0 Cible : 5 par an Source de données : Plateforme SSMART et Africa Solutions Platform Fréquence : Annuelle Indicateur indicatif 1.5.2 : Pourcentage d'enseignements partagés sur des plateformes SSC soucieuses d'égalité entre les sexes Donnée de référence : 10 % Cible : 75 % Source des données : Africa Solutions Platform Fréquence : Semestrielle	Commission de l'Union africaine, CER, États membres, bureaux de pays du PNUD	Ressources ordinaires : 3 300 000 Autres ressources : 6 000 000
		Produit 1.6 : La Commission de l'Union africaine et les CER disposent des capacités techniques et opérationnelles pour promouvoir un modèle de croissance inclusive sur le continent. Indicateur 1.6.1 : Mesure dans laquelle (sur une échelle de 0 à 3) le Centre africain d'excellence des marchés inclusifs (AIMEC) mène, de concert avec les CER et des organisations du secteur privé, des actions pour accélérer et transposer en Afrique des activités privées tenant compte des	Commission des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, CER, organisations du secteur privé, bureaux de pays du PNUD	Ressources ordinaires : 8 000 000

¹¹ Marché Sud-Sud.

¹² L'Africa Solutions Platform est la plateforme SSC qui réunit les personnes qui cherchent des solutions et celles qui en fournissent en relation avec SSMART et la Plateforme de développement multipartite du NEPAD (APDev).

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités	Produits indicatifs du programme régional	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		besoins des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées Donnée de référence : 0 Cible : 3 Source de données : AIMEC et CER Fréquence : Annuelle Produit 1.7 : L'IGAD renforce ses capacités techniques d'élaboration de systèmes d'alerte rapide soucieux d'égalité des sexes et inclusifs relatifs à la sécheresse, aux inondations, aux prairies et aux pâturages et élabore des mesures stratégiques pour faire face à ces questions. Indicateur 1.7.1 : Pourcentage de systèmes d'alerte rapide relatifs à la sécheresse, aux inondations, aux prairies et aux pâturages soucieux d'égalité des sexes, élaborés par l'IGAD Donnée de référence : 0 % Cible : 75 % Source de données : IGAD Fréquence : Annuelle Produit 1.8 : L'IGAD dispose des capacités techniques d'élaboration et de mise en place d'un cadre régional relatif au binôme aide au développement-assistance humanitaire dans la Corne de l'Afrique qui soit attentif à l'égalité des sexes, aux jeunes et aux personnes handicapées. Indicateur 1.8.1 : Pourcentage de mesures mises en œuvre inscrites dans le cadre régional de l'IGAD, qui sont attentives à l'égalité des sexes, aux jeunes et aux personnes handicapées Donnée de référence : 0 % Cible : 75 % Source de données : IGAD Fréquence : Annuelle	Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'IGAD, Équipe de paix et de sécurité de l'IGAD Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, IGAD	Ressources ordinaires : 6 000 000 Autres ressources : 3 000 000 Ressources ordinaires : 7 390 000 Autres ressources : 6 000 000
Sous-Total du produit 1 :				99 190 000

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités	Produits indicatifs du programme régional	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Objectif de développement durable correspondant : Objectif 10				
Réalisation 2 du programme : La croissance régionale est inclusive et durable. Elle réduit les inégalités économiques et produit des transformations structurelles				
Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021) : Accélérer les transformations structurelles aux fins du développement durable (Réalisation 2 du Plan stratégique)				
Indicateur : Proportion de la population bénéficiant d'un socle ou de systèmes de protection sociale, ventilée par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Fréquence de collecte : Biennale Responsabilité : Équipe du programme régional Note : Les données de référence et les cibles seront mises à jour pour correspondre au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan.	Produit 2.1 : La Commission de l'Union africaine, les CER et les États membres ont les capacités de concevoir, mettre en œuvre, suivre et coordonner la fourniture d'une protection sociale aux personnes exclues ou marginalisées. Indicateur 2.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mesures et des capacités institutionnelles pour développer l'accès aux mécanismes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes ciblés Donnée de référence : 0 Cible : 15 Source des données : Union africaine et CER Fréquence : Semestrielle	Commission de l'Union africaine, CER, OIT, UNICEF, CEA	Ressources ordinaires : 7 000 000
Données de référence : À confirmer Cible : À confirmer				
Indicateur : Proportion de femmes dans des postes de direction au sein des CER Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer		Produit 2.2 : L'Union africaine et les CER ont les capacités d'élaborer des politiques économiques régionales qui soient inclusives des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, sur la base de la Vision africaine des mines.	Commission de l'Union africaine, CER, États membres, bureaux de pays du PNUD	Ressources ordinaires : 2 000 000 Autres ressources : 10 000 000
Indicateur : Proportion de la population qui pense que la prise de décisions est inclusive et répond aux besoins, ventilée par sexe, âge, handicap et groupe de population. Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer		Indicateur indicatif 2.2.1 : Pourcentage de nouvelles politiques économiques élaborées qui sont inclusive des femmes, des jeunes et des personnes handicapées Donnée de référence : 0 % Cible : 75 % Source des données : Union africaine et CER Fréquence : Annuelle		
Indicateur : Nombre de pays qui ont rendu compte de la création ou de la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégrés qui les rend mieux à même de s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques et de renforcer leur résilience,		Produit 2.3 : Les CER et le Groupe des négociateurs africains renforcent les capacités techniques de promotion de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.	Commission de l'Union africaine, CER, Groupe des négociateurs africains, Comité des	Ressources ordinaires : 4 000 000

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
mais aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire. Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer		Indicateur 2.3.1 : Nombre de politiques et de mesures stratégiques à l'échelon régional utilisant l'Initiative pour l'adaptation en Afrique (AAI) Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer Source des données : CER et Groupe des négociateurs africains Fréquence : Annuelle	chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques	Autres ressources : 6 000 000
		Produit 2.4 : La Commission de l'Union africaine, le Corps des volontaires africains et l'initiative YouthConnekt Africa renforcent les capacités opérationnelles et techniques requises en vue d'élargir la participation des jeunes aux initiatives politiques et de développement économique.	Commission de l'Union africaine, CER, parlements nationaux et régionaux, jeunes entrepreneurs (à confirmer), investisseurs (à confirmer), bureaux de pays du PNUD, organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 4 000 000
		Indicateur 2.4.1 : Pourcentage de jeunes (femmes/hommes) dans les organes de prise de décision, notamment l'Union africaine, les CER, les gouvernements et les parlements régionaux et nationaux Donnée de référence : À confirmer Cible : 40 % Source des données : Union africaine, YouthConnekt Africa Fréquence : Annuelle		
		Produit 2.5 : L'Union africaine, les CER et les États membres renforcent leurs capacités techniques de promotion de l'égalité des sexes.	Union africaine, CER, États membres, organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 4 000 000
		Indicateur 2.5.1 : Nombre de réformes récemment adoptées à l'échelon régional et sous-régional sur les plans juridique, politique et institutionnel pour éliminer les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes Donnée de référence : 0 Cible : 3		

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Source des données : Union africaine et CER Fréquence : Annuelle		
		Indicateur 2.5.2 : Proportion de systèmes de suivi et d'information sur les allocations publiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'Union africaine, les CER et les États Membres Donnée de référence : À confirmer Cible : 75 % Source de données : Union africaine, YouthConnekt Africa Fréquence : Annuelle		
		Produit 2.6 : Les États Membres sont en mesure de tenir les engagements pris au titre de contributions déterminées sur le plan national (NDC) et d'encourager l'investissement public-privé dans les énergies renouvelables.	Commission de l'Union africaine, États Membres	Ressources ordinaires : 5 000 000
		Indicateur 2.6.1 : Nombre d'acteurs concernés utilisant la Facilité d'atténuation des risques liés à l'investissement dans l'énergie durable (A-SEDF) Donnée de référence : 0 Cible : À confirmer Source de données : A-SEDF Fréquence : Annuelle		
		Produit 2.7 : L'Union africaine et les CER sont en mesure d'apporter un appui aux chaînes de valeurs régionales en vue de mettre en œuvre un programme multipays de développement de l'offre de produits agro-industriels, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Plan d'action sur les investissements à impact en Afrique.	Union africaine, CER, Alliance pour une révolution verte, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, entités du secteur privé (à confirmer)	Ressources ordinaires : 24 000 000
		Indicateur 2.7.1 : Nombre d'initiatives régionales ayant pour référence le programme multipays de développement de l'offre de		

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités	Produits indicatifs du programme régional	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		produits agro-industriels, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Plan d'action sur les investissements à impact en Afrique Donnée de référence : 0 Cible : 5 Source de données : CER Fréquence : Annuelle		
		Produit 2.8 : Le Forum africain sur les handicaps est en mesure de promouvoir une inclusion plus large des personnes handicapées dans la planification du développement.	Union africaine, CER, Forum africain sur les handicaps, États membres, organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 5 000 000
		Indicateur 2.8.1 : Nombre de pays ayant incorporé dans leur législation nationale les dispositions du Protocole de l'Union africaine sur les personnes handicapées Donnée de référence : À confirmer Cible : 20 Source des données : Forum africain sur les handicaps Fréquence : Annuelle		
Sous-total du produit 2 :				71 000 000
Objectif de développement durable correspondant : Objectif 16				
Réalisation 3 du programme régional : Les institutions régionales préservent la paix et renforcent la résilience aux crises et aux chocs				
Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021, si définie) : Renforcer la résilience aux crises et aux chocs (Réalisation 3 du Plan stratégique (Réalisation 2 du Plan stratégique))				
Indicateur : Nombre de victimes d'homicides volontaires pour 100 000 habitants, par sexe et par âge Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer	Fréquence de collecte : semestrielle Responsabilité : Équipe du programme régional Note : Les données de référence et les cibles seront mises à jour pour correspondre au Cadre intégré de résultats et	Produit 3.1 : Le MAEP renforce les capacités techniques de suivi de la mise en œuvre et contrôle le suivi et l'évaluation de certains domaines de gouvernance clefs dont le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.	MAEP	Ressources ordinaires : 5 000 000

<i>Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités</i>	<i>Produits indicatifs du programme régional</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
	d'allocation des ressources du Plan.	Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle le MAEP dispose de mécanismes de collecte et d'analyse des données et fournit des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis dans des domaines clés de la gouvernance, notamment la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Donnée de référence : 0 Cible : 4 Source des données : MAEP Fréquence : Annuelle Produit 3.2 : Les acteurs chargés de la sécurité et les communautés sont en mesure de réduire les recrutements au sein des groupes extrémistes violents et d'appuyer les actions de réintégration des membres de tels groupes rentrés chez eux. Indicateur 3.2.1 : Pourcentage d'initiatives soucieuses d'égalité des sexes mises en œuvre avec succès et visant à réduire le recrutement, à appuyer la réintégration et à atténuer la méfiance réciproque Donnée de référence : 0 Cible : 75 % Source des données : Organisations de la société civile Fréquence : Annuelle Produit 3.3 : Le Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine et les acteurs nationaux et infranationaux sont en mesure de créer des partenariats verticaux et horizontaux avec d'autres acteurs déterminants en vue de créer et de soutenir des infrastructures de paix. Indicateur 3.3.1 : Nombre d'interventions transfrontières ciblant les zones frontalières troublées et sous-développées et de dialogues	Union africaine, CER, États Membres, organisations de la société civile, chefs religieux Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, acteurs nationaux et infranationaux, organisations de la société civile,	Autres ressources 15 000 000 Autres ressources 2 300 000

Indicateur(s) de réalisation, données de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de leur collecte, et responsabilités	Produits indicatifs du programme régional	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		nationaux en faveur de la paix et de la réconciliation. Donnée de référence : 0 Cible : 3 Source des données : Département de la paix et de la sécurité de l'Union africaine Fréquence : Annuelle Produit 3.4 : L'Union africaine et les CER renforcent leurs capacités techniques afin d'assurer une meilleure gouvernance de la migration du travail et de la mobilité en Afrique. Indicateur 3.4.1 : Nombre de stratégies de développement régional, national et infranational intégrant la question des migrations Donnée de référence : À confirmer Cible : À confirmer Source des données : Union africaine et CER Fréquence : Annuelle	Union africaine, CER, OIM, HCR, CEA	Autres ressources 20 000 000
Sous-total de la réalisation 3				32 300 000
Initiatives de suivi et d'évaluation, de communication et d'innovation				23 610 000
Total				236 100 000